

Conditions Générales de Vente

Challenge digital « Sortir du mode survie »

Article 1 - Identité du vendeur

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent aux ventes du challenge digital « Sortir du mode survie », proposé par :

Baria Laalej

Entrepreneure individuelle exerçant sous le nom commercial Baria Laalej Naturopathe

Adresse principale : 149 rue Jean Jaurès, 94800 Villejuif

Email : contact@barialaalej.com

SIRET : 877 506 253 00013

Code APE : 8690F

Article 2 - Champ d'application

Les présentes CGV s'appliquent à toute commande du challenge digital « Sortir du mode survie » effectuée via la page de vente et la page de paiement mises en ligne par le vendeur.

Toute commande implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve des présentes CGV par le client.

Article 3 - Description de l'offre

Le challenge « Sortir du mode survie » est un programme digital de 5 jours, délivré par email après achat.

Il comprend notamment :

- des emails quotidiens pendant 5 jours,
- des audios,
- des actions simples à mettre en place,
- des contenus complémentaires annoncés sur la page de vente, tels qu'une fiche réflexe et un mini-guide alimentaire.

Article 4 - Nature des contenus proposés

Les contenus proposés s'inscrivent dans une démarche d'information, d'éducation à la santé et de bien-être.

Ils ne constituent en aucun cas :

- un acte médical,
- un diagnostic médical,
- un traitement médical,
- une prescription médicale.

Ils ne remplacent jamais une consultation médicale, un suivi médical ou un traitement prescrit par un professionnel de santé.

Article 5 - Prix

Le prix du challenge est indiqué en euros sur la page de paiement.

Le prix applicable est celui affiché au moment de la commande.

Le vendeur n'est pas assujéti à la TVA dans le cadre de la franchise en base de TVA. En conséquence, la TVA n'est pas applicable, conformément à l'article 293 B du Code général des impôts.

Article 6 - Modalités de paiement

Le paiement est exigible immédiatement au moment de la commande.

Le paiement est effectué en ligne via une solution de paiement sécurisée proposée sur la page de commande, notamment par carte bancaire via Stripe.

La commande n'est considérée comme définitive qu'après validation du paiement.

Article 7 - Accès au challenge

Après validation du paiement, le client reçoit une confirmation d'achat ainsi que les informations nécessaires pour accéder au challenge.

Le contenu est ensuite délivré progressivement par email selon le déroulé prévu du programme.

Le client est responsable de l'exactitude de l'adresse email renseignée lors de la commande et de la vérification de ses spams, courriers indésirables ou onglets promotionnels.

Article 8 - Droit de rétractation

Conformément aux règles applicables à la vente à distance, le consommateur bénéficie en principe d'un délai de rétractation de 14 jours.

Toutefois, pour les contenus numériques fournis sans support matériel, ce droit de rétractation ne s'applique pas lorsque :

- l'exécution a commencé avant la fin du délai de rétractation,
- et que le client a expressément renoncé à son droit de rétractation au moment de la commande.

En validant sa commande, le client reconnaît expressément :

- demander l'exécution immédiate du challenge après paiement,
- et renoncer expressément à son droit de rétractation, conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation.

Article 9 - Politique de remboursement

En raison de la nature numérique du challenge, aucun remboursement ne pourra être demandé après validation de la commande, sauf en cas de double paiement.

Aucun remboursement ne sera accordé pour un motif lié à des difficultés d'utilisation personnelle, à une absence de lecture des emails, à une mauvaise manipulation des contenus transmis ou à un défaut d'aisance technique du client.

Article 10 - Responsabilité

Le vendeur met en œuvre tous les moyens raisonnables pour fournir un contenu conforme à la présentation du challenge.

Le vendeur est tenu à une obligation de moyens et non de résultat.

Le vendeur ne pourra être tenu responsable :

- d'une mauvaise interprétation des contenus,

- d'une utilisation non adaptée ou non conforme des informations transmises,
- de décisions personnelles prises par le client sur la seule base des contenus du challenge,
- ni de l'absence de résultats particuliers.

Les résultats pouvant varier d'une personne à l'autre, aucune garantie de résultat n'est donnée.

Article 11 - Propriété intellectuelle

L'ensemble des contenus remis dans le cadre du challenge « Sortir du mode survie » - notamment textes, audios, PDF, supports, fiches, guides et emails - est protégé par le droit d'auteur.

Ces contenus sont réservés à un usage strictement personnel.

Toute reproduction, diffusion, partage, revente, transmission à un tiers ou exploitation, même partielle, sans autorisation écrite préalable du vendeur, est interdite.

Article 12 - Données personnelles

Les données collectées dans le cadre de la commande sont nécessaires au traitement de l'achat, à l'envoi du challenge, au suivi client et, le cas échéant, à l'envoi d'informations liées aux services proposés par le vendeur, dans le respect de la réglementation applicable.

Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et, le cas échéant, d'opposition concernant ses données personnelles.

Pour toute demande relative aux données personnelles, le client peut écrire à : contact@barialaalej.com

Une politique de confidentialité distincte peut compléter les présentes CGV.

Article 13 - Médiation de la consommation

Conformément aux articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation, le client a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui n'aurait pas pu être réglé directement avec le vendeur.

Le médiateur compétent est :

CNPM Médiation Consommation

27 avenue de la Libération

42400 Saint-Chamond

Site : www.cnpm-mediation-consommation.eu

Email : contact@cnpm-mediation-consommation.eu

Article 14 - Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de litige, une solution amiable sera recherchée en priorité.

À défaut d'accord amiable, les juridictions françaises seront seules compétentes.